

DEPARTEMENT DE L'AIN

ARRONDISSEMENT DE BOURG

CANTON DE MIRIBEL

MAIRIE DE NEYRON

OBJET :

ACQUISITION PARCELLE AI 792

20240045

Christine FRANÇOIS, Maire

Étaient présents : BOURGEOIS Rose, BOYET Jérôme, BRIERE Matthieu, DUPLAN Véronique, FAURE Sébastien, FRANCOIS Christine, HERVIS Jean-Pierre, JULLIEN Valérie, LARIVE Bruno, PAYRE Raphaël, PERINELLE Patricia, PISTIL Raymond, QUEIREL Elodie, VERDENET Clotilde.

Pouvoirs : DELACOURT Marc donne pouvoir à BRIERE Matthieu, FAVREAU Julien donne pouvoir à FAURE Sébastien, GARCIA Nathalie donne pouvoir à BOYET Jérôme, GAROUTTE Agnès donne pouvoir à JULLIEN Valérie.

Absents : GIRARD Jean-Yves, GRUFFAT Henri, MARQUIS Gérard, MENUT Brigitte, NEDIALKOVA Krassi.

Secrétaire de Séance : BRIERE Matthieu

Date de convocation du Conseil : le 9 septembre 2024

Nombre de conseillers :

En exercice : 23

Présents : 14

Absents : 5

Pouvoirs : 4

Madame la Maire informe le Conseil Municipal que la commune propose d'acquérir auprès des Consorts VINCENT la parcelle AI 792 d'une surface de 125 m², au prix de 71,25 €. Cette acquisition se réalise dans le cadre de la réhabilitation du chemin du Molliet, les travaux seront réalisés par la Communauté de Communes de Miribel et du Plateau.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE :

- Décide d'acquérir la parcelle AI 792 d'une surface de 125 m² au prix de 71,25 €,
- Autorise Madame la Maire à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus par les membres présents.

A NEYRON, le 17 septembre 2024

La Maire

Christine FRANÇOIS

Accusé de réception en préfecture
001-210102762-20240917-20240045-DE
Date de réception préfecture : 18/09/2024